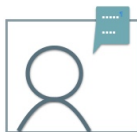
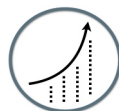


Les contrats des intermittents du spectacle vivant

7 heures- 340 €*



à distance



93% acquis

REGLEMENTATION ³

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable d'une structure de spectacle vivant - Directrice/directeur artistique - Intermittent du spectacle - Toute personne chargé/e de la gestion du personnel.

PRE-REQUIS

Etre en charge de la gestion du personnel, de la négociation des contrats ou de leur contrôle.

OBJECTIFS

- Appréhender la réglementation des contrats des intermittents du spectacle
- Choisir le contrat qui convient en fonction du type d'embauche
- Maîtriser les différents aspects liés à la rédaction du contrat (mentions obligatoires et conseillées)
- Connaître les règles de la gestion juridique de ces contrats (rémunération, temps de travail)

CONTENU DÉTAILLÉ

Le statut de l'artiste et du technicien : quelle relation juridique avec l'entrepreneur de spectacles ?

Les critères de la relation de travail

Distinction avec le travail indépendant et le bénévolat

Le statut de l'artiste du spectacle : bénévole ? amateur ? salarié ?

Le statut du technicien du spectacle : indépendant, salarié ?

Les conventions collectives du spectacle et leur application obligatoire

L'artiste et le technicien salarié, quel contrat de travail choisir ?

Les différents contrats de travail (CDI, CDD, CDDU)

Le CDDU, contrat de référence dans le secteur du spectacle vivant

Déterminer les cas de recours autorisés au CDDU : liste des employeurs concernés, liste des fonctions

techniques concernées, l'artiste du spectacle en vue de sa production sur scène

La rédaction du contrat de travail

L'accord interbranches de 2008 et les mentions obligatoires

Les différentes rémunérations : cachets, service, mensualisation, heures supplémentaires

Les règles de durée du travail :

- notion de temps de travail effectif
- distinction durée légale du travail et durées maximum
- temps partiel et durées minimum de travail obligatoires
- temps de repos obligatoire
- les règles de durée du travail en cas de cumul d'emplois des artistes et techniciens

La clause relative à la déduction forfaitaire spécifique (l'abattement pour frais professionnels)

La clause relative à la rupture du CDD : les cas de ruptures autorisés et interdits

INTERVENANTE EXPERT

Fanny Schweich - Juriste. Directrice de For CompaniesS et auteure du guide « Gérer une association culturelle » (éd La Scène 2018)

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Droits des intermittents
- Chargée/e d'administration des paies du spectacle

METHODE PEDAGOGIQUE

- Lors de la formation, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles sociales et administratives nécessaires à la compréhension de la thématique ; et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- De part leur connaissance du secteur culturel, il illustrera les parties plus théoriques par des exemples concrets.
- Un support résumé sera remis en début de formation (puis par email) aux participants, afin de faciliter la prise de note lors de la formation.
- Les exercices proposés pourront prendre la forme de QCM, de quizz, de cas pratiques à travailler en groupe ou de façon individuelle, à partir de vidéos ou de supports papiers et permettrons de contrôler les acquis.
- La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

DUREE ET COÛT PEDAGOGIQUE

Le CAGEC est exonéré de TVA.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30 - formation@cagec.fr

 www.cagec.fr

 <https://www.facebook.com/CagecGestion>

 <https://www.linkedin.com/company/cagec-gestion-sarl>

Document non contractuel - Copyright CAGEC©

Crédits photo : [@fotolia.com](https://www.fotolia.com)



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

Demande de pré-inscription

Formation : Contrats des intermittents

Coordonnées personnelles

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Si vous vous trouvez en situation de handicap, faites-le savoir à Sylvie au 02 40 35 87 30. Elle portera une attention particulière à vous accueillir et à vous orienter dans vos démarches. Elle informera l'intervenant/e qui veillera à vous installer au mieux pour votre confort.

Coordonnées professionnelles

Nom de la structure :

Adresse complète :

Téléphone (ligne directe) :

Email

Site internet :

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

Financement du stage

AFDAS

OPCO autre

Employeur

Pôle Emploi

Fin. personnel

Agéfiph

.Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.